



FFvolley

COMMISSION CENTRALE SPORTIVE
PROCES-VERBAL N°6 DU 05 DECEMBRE 2018
(réunion télématique)

SAISON 2018/2019

Présents :

Jacques TARRACOR, Président

Alain De FABRY (Vice-Président du secteur Sportif), Claude GANFLOFF, Jean-Pierre MELJAC

Absents :

Adriane EKAME, Alexandra FERREIRA, Gérald HENRY, Gildas THANGUY, Yves MOLINARIO

Excusé :

Thierry MINSEN

Assistent :

Nathalie LESTOQUOY (responsable du secteur sportif), Boris DEJEAN (attaché de la CCS)

DOSSIER

Dossier : CNF007 - VOLERO LE CANNET COTE D'AZUR/BEZIERS VOLLEY-BALL

Constatant que :

- Le 7 août 2018, le club du VOLERO LE CANNET COTE D'AZUR a informé par mail, la CCS qu'il participait au championnat du monde des clubs du 4 au 9 décembre 2018 en Chine
- Le Bureau Exécutif de la FFvolley a donné un accord de principe sur la modification d'implantation de la rencontre du VOLERO LE CANNET COTE D'AZUR dans son procès-verbal des 19 et 20 octobre 2018
- La rencontre CNF007 opposant le VOLERO LE CANNET COTE D'AZUR au BEZIERS VOLLEY-BALL est fixée au mardi 11 décembre 2018 à 20h – 8^{ème} de finale de la Coupe de France « PRO » féminine
- Le club du VOLERO LE CANNET COTE D'AZUR a fait une demande officielle le 22 novembre 2018 par mail à la CCS, pour que la rencontre CNF007 soit déplacée au jeudi 13 décembre 2018
- Le club du BEZIERS VOLLEY-BALL joue à QUIMPER pour le compte de la 9^{ème} journée de LAF le 15 décembre 2018 à 20h
- Le club du VOLERO LE CANNET COTE D'AZUR reçoit FRANCE AVENIR 2024 le 15 décembre 2018 à 20h
- Le club du VOLERO LE CANNET COTE D'AZUR participe au championnat du monde des clubs en tant qu'invité

Considérant que :

- La demande du VOLERO LE CANNET COTE D'AZUR peut être compréhensible compte tenu du court délai qu'il y a entre la fin du championnat du monde des clubs et la rencontre CNF007
- En acceptant la demande du VOLERO LE CANNET COTE D'AZUR, la CCS pénaliserait le club BEZIERS VOLLEY-BALL compte tenu du court délai qu'il y aurait entre la rencontre CNF007 et la rencontre de LAF à QUIMPER le 15 décembre 2018 en prenant en compte le voyage

Par ce motif, la Commission Centrale Sportive décide d'implanter la rencontre CNF007 - VOLERO LE CANNET COTE D'AZUR/BEZIERS VOLLEY-BALL initialement prévue le mardi 11 décembre 2018 à 20h au mercredi 12 décembre 2018 à 20h afin de respecter une équité entre les deux clubs compte tenu du planning très dense.

Conformément à l'article 10 du Règlement Général des Infractions Sportives et Administratives, la présente décision peut être frappée d'appel devant la Commission Fédérale d'Appel, dans un délai de 7 jours qui suivent sa réception.

Le Président CCS
Jacques TARRACOR

Le Vice-Président du secteur Sportif
Alain de FABRY